



AVIS DE COURSE

Régate de bassin 06
Grade: 5B, Niveau L
7 octobre 2018
Autorité Organisatrice : Société des Régates
d'Antibes

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

La régata minimale individuelle ne comptera pas pour les sélections interrégionales.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte
 - A tous les coureurs Benjamins et minimes Optimist.
- 3.2. Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Optimist	10 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation inscriptions :

Course individuelle : dimanche 7 octobre de 9h à 10h30.

Le lieu de stationnement (des véhicules et remorques), et de déchargement des optimists se situe à proximité du port de la Salis. Les inscriptions se feront sur le club au niveau du port de la Salis.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Catégories
Dimanche 7 octobre	Course en flotte individuelle 11h	Optimist Minimes et benjamins

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Trapèze avec arrivée sous le vent

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2 pour la course en flotte

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque catégorie

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SOCIETE DES REGATES D'ANTIBES

Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES

04.92.91.13.13.

E.mail : secretariat@sr-antibes.fr

Site : <http://www.sr-antibes.fr/>